

**ifts**

Institut  
de formation  
de travailleurs  
sociaux

# PROJET PEDAGOGIQUE

*MONITEUR  
EDUCATEUR*

## SOMMAIRE

<b>I. Orientations principales concernant la formation de moniteur éducateur</b>	<b>P.3</b>
<b>II. Organisation générale et fonctionnement</b>	<b>P.4 à 10</b>
<b>III. Présentation des contenus de formation</b>	<b>P.11 à 13</b>
<b>IV. La professionnalisation par l'alternance</b>	<b>P.14 à 17</b>

## **I. Orientations principales concernant la formation de moniteur éducateur**

La nouvelle définition de la profession et du contexte de l'intervention du moniteur éducateur publié dans les annexes du décret du 20 juin 2007, formalise en les identifiant d'une façon plus formelles les fonctions et les activités présentées dans le décret 90-575 du 6/07/1990. Ce décret de 1990 s'il instituait un diplôme : le CAFME, dessinait un métier à partir d'unités de formation qui pour certaines précisaient déjà une orientation, centrées sur la vie quotidienne, et l'animation que le Moniteur Educateur organise en liaison avec les autres professionnels de l'éducation spécialisée.

Le texte de 2007 offre une autre lecture qui permet de préciser les activités principales du métier définie par les fonctions 1 et 2 :

- Exercice d'une relation éducative au sein d'espace collectif.
- Animation et organisation de la vie quotidienne dans une visée de socialisation et d'intégration.

Ces fonctions se déclinent en domaines de compétence. Ces derniers précisent les compétences attendues mais aussi leur niveau d'atteinte. Ainsi la proximité avec le référentiel de formation éducateur spécialisé s'en trouve clarifié.

Avant la parution du décret de 2007, notre projet pédagogique prenait déjà en compte cette nouvelle définition du métier de Moniteur Educateur par l'organisation de la formation autour de thématiques communes aux différents métiers du secteur éducatif et de champs d'intervention ou de modules spécifiques à la filière.

Cette organisation, autour d'un socle commun et d'interventions spécifiques au métier de Moniteur Educateur, permet de dégager les grandes orientations de notre projet.

Il permet la prise en compte de :

- La dimension relationnelle dans le cadre des projets individuels et du développement des potentialités des personnes accompagnées.
- La dimension animation et organisation de la vie quotidienne au sein d'espace collectif, pour laquelle l'approche spécifique du Moniteur Educateur doit pouvoir s'exprimer au sein d'équipe pluri - professionnelle.
- La dimension institutionnelle par laquelle le Moniteur Educateur concourt à l'élaboration de l'action éducative et participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces actions en mobilisant les ressources de l'environnement.
- La dimension personnelle par l'exercice d'un sens critique à partir des dimensions éthiques ou déontologiques impliquées dans sa ou les pratiques.

La publication progressive des différentes réformes des formations en travail social a interrogé la mise en œuvre des modules de formation en transversalité. De ce fait, nous avons maintenu ceux construits en 2002 pour les contenus de formation compatibles avec les réformes. Nous allons, maintenant, poursuivre le travail de réajustement des transversalités entre les filières de niveau IV et de niveau III.

## **II. Organisation générale et fonctionnement**

Notre dispositif de formation permet aux personnes en voie directe et aux personnes en situation d'emploi de suivre le même cursus de formation. Ce choix se fonde sur une double logique :

- Pédagogique, car nous pensons que les différentes approches des questions d'éducation, des questions sociales sont un enrichissement réciproque des personnes en formation ; que le partage d'expérience professionnelle ou de stage favorise l'ouverture de chacun sur des interrogations plus larges.
- Organisationnelle, car la formation des personnes en situation d'emploi s'inscrit dans notre projet d'alternance. Les personnes en situation d'emploi bénéficient du référent professionnel sur la durée de leur formation.

Par ailleurs, la formation de moniteur éducateur dispensée à l'IFTS est ouverte, tous les deux ans, aux personnes sourdes ou malentendantes dans le cadre d'un dispositif spécifique. Ce dispositif est organisé de telle manière que le public soit en intégration avec la promotion concernée. Les éléments d'adaptation sont les suivants :

- Dispositif d'admission spécifique avec 4 places réservées dans le financement accordé par le Conseil régional.
- Traduction en langue des signes de la quasi totalité des cours et TD.
- Dispositif de soutien à l'assimilation de certains cours.
- Traduction assurée de certaines réunions lors des stages lorsque l'établissement ne dispose pas de ressources internes.

### **Articulation du projet pédagogique de l'IFTS et la démarche de développement des compétences prônée par la réforme :**

#### **Eléments de contexte**

La construction de référentiels professionnels et de compétences support de toutes les réformes des formations en travail social est une orientation politique majeure qui répond à la nécessité de « nommer » les compétences requises pour exercer un métier et autoriser la démarche de validation des acquis de l'expérience.

La définition des compétences à acquérir et leur mise en référentiel ne saurait toutefois définir l'exercice réel d'un métier. Cette démarche, pour rendre visible « l'ossature » d'un métier ne précise pas les compétences requises à un moment donné afin de conduire une action. En bref, l'action professionnelle n'est pas réductible à l'addition de compétences. La dimension interactionnelle individuelle ou collective nécessite, à des degrés divers selon les métiers, une capacité de chaque professionnel à mobiliser un ensemble de compétences qui chaque fois se combinent de manière différente. Ces constats, qu'un auteur comme Jean Brichaux<sup>1</sup> a défini comme « un savoir s'y prendre » nécessite dans le cadre de la formation que nous soyons en mesure de permettre une appropriation des compétences dans différents contextes professionnels.

Cette appropriation s'effectue dans une temporalité qu'il est nécessaire de prendre en compte. La construction des compétences dans une démarche de formation par l'alternance implique que les stagiaires soient confrontés à des situations qui leurs permettent d'expérimenter. C'est dans cet aller retour entre action et réflexion, expérimentation et acquisition de connaissances que les compétences s'acquièrent.

L'évaluation des compétences pose, elle aussi, question. Quel est le degré d'atteinte des compétences souhaité ? Si pour certains la compétence peut se mesurer sur un mode binaire (acquis/non acquis), la taxonomie des compétences nous rappelle qu'il n'en est rien. Ainsi, en regard de la complexité des situations et de la capacité des stagiaires à mobiliser de manière pertinente certaines compétences nous devons porter une attention particulière à l'organisation et aux dates auxquelles nous réaliserons les contrôles participant à l'évaluation des domaines de compétences.

Le schéma national des formations en travail social, différents travaux de recherche nous montrent que les compétences développées par les travailleurs sociaux ont une assise commune plus ou moins large en fonction des métiers. L'intervention sociale amène ces professionnels à intervenir sur un même territoire, auprès des mêmes familles dans une dynamique de coordination et de repérage des compétences réciproques. La mise en oeuvre de modules de formation communs à certaine filière de formation est un axe fort que l'IFTS développe depuis septembre 2000. Cette démarche a été renforcée lors de la création de nouvelles filières à l'IFTS en 2002. Cette dynamique appréciée des étudiants et des professionnels, l'IFTS souhaite la renforcer à l'occasion des réformes successives des formations.

---

<sup>1</sup> Jean Brichaux : L'Éducateur spécialisé en question(s) : la professionnalisation de l'activité socio-éducative, Eres 2003  
Volet pédagogique ME

### Organisation pédagogique de l'IFTS dans cette approche

Lors de la réforme des projets pédagogiques de l'IFTS entre 1999 et 2002, nous avons choisi de construire nos modules de formation non plus en fonction des unités de formation, mais en fonction de compétences à acquérir. Nous avons ainsi construit quatre thématiques constituant le socle commun des formations à l'IFTS. Chaque thématique est déclinée en modules ayant une finalité en terme d'acquisition de compétences. Aussi, la démarche prônée par les nouveaux textes nous est-elle familière.

Notre projet s'appuie aussi sur l'identification de compétences communes aux différents métiers auxquels nous formons.

L'organisation des formations liée aux domaines de compétences prenant en compte des articulations entre les métiers aurait dû nous faciliter la construction de modules en transversalité. De fait, une lecture attentive des compétences attendues dans les différents référentiels montre qu'elles sont réparties dans des domaines de compétences différents ou que les indicateurs de compétences sont différents.

Après étude approfondie des référentiels de compétences, nous identifions des compétences communes aux différents métiers qui vont nous permettre de poursuivre voire d'approfondir le travail entrepris entre les différentes filières de formation à l'IFTS.

Nous avons donc fait le choix, pour la présentation du projet pédagogique de chaque filière, de garder la structure en thématiques et en champs d'intervention qui est commune à toutes les filières permettant ainsi une lisibilité dans les choix de transversalité. Nous identifions pour chaque module la ou les compétences visées du référentiel métier.

Un récapitulatif, avant la déclinaison en thématiques et champs d'intervention des projets pédagogiques par filière, permettra d'identifier les modules de formation qui contribuent à l'élaboration des compétences de chacun des domaines.

Comme cela est exposé dans le projet pédagogique de l'IFTS, le dispositif de formation repose sur une organisation en thématique et champ d'intervention, nous permettant d'identifier sur chacune des filières de formation les modules communs. C'est sur cette base que se construisent les périodes de formation en transversalité.

Nous entendons par thématique : ensemble de connaissances fondamentales communes et spécifiques aux différentes filières de formation afin de permettre le développement de compétences nécessaires à l'exercice des métiers de l'intervention sociale et éducative.

Le champ d'intervention mobilise ou complète des connaissances en vue de les articuler pour organiser une action dans un champ d'intervention professionnel donné. Concernant les moniteurs éducateurs, les champs d'intervention permettent d'approfondir les spécificités du métier en regard de l'évolution des champs d'intervention et des pratiques des moniteurs éducateurs.

La formation est donc organisée en quatre thématiques :

- Environnement social et sources de participation à la vie sociale.

- Les contextes de l'intervention sociale.
- Modalités et outils de l'intervention sociale.
- L'accompagnement dans la construction de l'identité professionnelle.

Et quatre champs d'intervention :

- Protection de l'enfance.
- Précarité – Exclusion.
- Interculturalité.
- Les apprentissages.

Ces thématiques et champs d'intervention sont organisés en modules afin de pouvoir construire des cursus personnalisés, inscrits dans un processus de formation collectif. Les formations étant de différents niveaux et pour tenir compte des spécificités professionnelles, les modules peuvent être travaillés en «grande transversalité» (éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, moniteurs-éducateurs, aides médico-psychologiques, assistants de service social), en «petite transversalité» (les étudiants d'une année de la filière moniteur éducateur et les étudiants de la filière éducateur spécialisé ou aide médico-psychologique). Les transversalités peuvent s'effectuer lors de cours magistraux mais prioritairement lors de travaux dirigés communs ou des ateliers de techniques éducatives au cours des regroupements.

### **Répartition des regroupements sur les deux années**

La première année comporte 15 regroupements.

La deuxième année comporte 12 regroupements.

Les enseignements, pendant les regroupements, se déroulent sur une amplitude comprise entre 8h30 et 18h00 avec un maximum de 35 heures par semaine.

## 1. Des modalités pédagogiques diversifiées

### 1.1 L'appropriation des savoirs formels

- **Les cours**, dispensés par filière ou en transversalité, ont pour objet de transmettre aux étudiants les connaissances générales nécessaires à la compréhension des champs d'intervention et aux modalités de l'action sociale.
- **Les travaux dirigés** permettent par groupes plus restreints soit de reprendre une partie des cours déjà abordés, soit d'aborder de nouvelles connaissances. Ces TD sont, eux aussi, susceptibles d'être conduits indépendamment par une filière ou de manière conjointe à plusieurs filières de formation.
- **Les temps d'autoformation** organisés de manière individuelle ou collective pour une ou plusieurs filières permettent aux étudiants de conduire des recherches encadrées ou non, pour acquérir ou développer des capacités et des réflexes de recherche personnelle et d'auto-perfectionnement. Ces capacités sont, par ailleurs, indispensables aux moniteurs éducateurs pour développer une attitude professionnelle de qualité.

### 1.2 L'appropriation des savoir-faire professionnels dans le cadre de l'alternance intégrative

Pour conduire cette alternance nous nous appuyons sur les éléments suivants :

- Les périodes de stages sont régulièrement entrecoupées de semaines de regroupements en centre de formation.
- L'expérience des stagiaires est reprise systématiquement lors des retours en formation dans différents groupes.

Deux des modules de la thématique « L'accompagnement dans la construction de l'identité professionnelle » sont particulièrement importants au regard de l'appropriation des savoir-faire professionnels :

- Les Groupes de Réflexion Autour de la Pratique Professionnelle (GRAPP) : le groupe, à partir d'une situation évoquée par un ou des étudiants, élabore collectivement une « intelligence de la situation » explorant tant les interactions que le contexte relatifs au stage dans un questionnement éthique .

➤ Les groupes Acquisition d'Outils Méthodologiques (AOM) :  
ce groupe va constituer pour l'étudiant un groupe d'appartenance. Au fil des regroupements, les échanges autour du déroulement des stages, des questions institutionnelles, des modalités d'accompagnement, de découvertes de dispositifs apportées par chacun vont permettre à l'étudiant d'enrichir sa propre réflexion, de s'interroger sur ses modes de compréhension des événements liés à son stage. Ce module est aussi le lieu où une partie des outils professionnels du moniteur éducateur vont se construire dans la dynamique de l'alternance. Par ailleurs, des échanges ont lieu sur les différentes pratiques mises en œuvre dans les institutions et services auprès de publics avec des problématiques singulières.

## **2. Les évaluations du parcours de l'étudiant**

Evaluations des travaux en lien avec les thématiques et champs d'intervention dont les critères d'évaluation sont communiqués annuellement aux étudiants, pour certains d'entre eux ils sont articulés avec le processus de contrôle continu participant à la certification :

- dossiers individuels ou collectifs,
- fiches de lecture,
- soutenances ou exposés individuels ou collectifs,
- contrôles de connaissances.

En lien avec la certification par domaine de compétence, un entretien individuel est prévu avec chaque étudiant afin de faire un bilan de ses acquis à l'issue du ou des stages affiliés à un domaine de formation.

Au delà des évaluations sommatives réalisées en cours de formation, le formateur référent responsable du groupe AOM a le souci du parcours global de l'étudiant, du choix des terrains de stage, et de répondre aux différentes sollicitations des stagiaires.

## **3. Différents temps dans la vie de la promotion**

- Des temps d'accueil : à chaque regroupement est prévu un temps d'accueil de 30 minutes.
- Des temps de régulation : 5 régulations annuelles de 1,5 heures sont prévues entre étudiants et formateurs.

La régulation consiste en un échange entre étudiants et formateurs à propos du projet pédagogique, de la dynamique de la promotion et de la dynamique institutionnelle. Cette implication des étudiants a aussi pour visée de leur permettre d'interroger leur projet personnalisé dans un processus collectif.

#### **4. Le conseil pédagogique de la filière**

Un conseil pédagogique de filière se réunit trois fois par an. Il est composé de professionnels représentant des institutions oeuvrant dans le champ de l'éducation spécialisée, d'étudiants délégués de la filière moniteur éducateur, de la Directrice de l'IFTS ou de son représentant le Directeur adjoint et des formateurs responsables de groupes AOM.

Il a pour mission :

- de produire une réflexion sur la pédagogie en lien avec l'évolution du travail des moniteurs éducateurs,
- de permettre un questionnement des choix pédagogiques réalisés par l'institut,
- de traiter, le cas échéant, des difficultés rencontrées par certains étudiants, d'émettre un avis sur les situations abordées,
- d'émettre un avis sur le protocole d'allègement.

### **III. Présentation des contenus de formation**

#### **Thématique 1 : ENVIRONNEMENT SOCIAL ET SOURCES DE PARTICIPATION A LA VIE SOCIALE**

Module 1 : Appréhender les sources de limitation à la participation sociale

Module 2 : Identifier les différents facteurs de sources de limitation à la participation sociale

Module 3 : Acquérir les connaissances de base du développement de la personne

Module 4 : Développer une réflexion philosophique sur la démarche d'accompagnement

Module 5 : Conduire une réflexion et une recherche des liens entre les difficultés propres à une population et son environnement

#### **Thématique 2 : LES CONTEXTES DE L'INTERVENTION SOCIALE**

Module 1 : Approche générale de l'intervention sociale

Module 2 : Le contexte économique des politiques sociales

Module 3 : Le cadre juridique

Module 4 : L'organisation administrative territoriale

Thématique 3 : MODALITES ET OUTILS DE L'INTERVENTION SOCIALE

Module 1 : Expression, communication, nouvelles technologies

Module 2 : Vie quotidienne, vie collective

Module 3 : Elaborer un projet d'activité

Module 4 : Les activités médiatrices

Module 5 : L'équipe

Module 6 : Place de la famille

**Thématique 4 : L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITE PROFESSIONNELLE**

Module 1 : Groupes de réflexion autour de la pratique professionnelle

Module 2 : Acquisition d'outils méthodologiques

Module 3 : Suivi des actions professionnelles en situation de stage ou d'emploi et évaluations personnelles

Module 4 : Suivi des certifications, encadrement des dossiers et de la note de réflexion

Module 5 : Régulation – Implication dans une dynamique collective de formation

## **Champ d'intervention : PROTECTION DE L'ENFANCE**

Module 1 : Approche psychopathologique et sociologique de l'enfant et de l'adolescent en danger

Module 2 : Cadre juridique de la protection de l'enfance

Module 3 : Pratiques éducatives de protection de l'enfance

## **Champ d'intervention : PRECARITE - EXCLUSION**

Module 1 : Identification des parcours d'exclusion et traitement de l'exclusion

## **Champ d'intervention : INTERCULTURALITE**

Module 1 : Intégrer la dimension de l'interculturalité dans les projets éducatifs

## **Champ d'intervention : LES APPRENTISSAGES**

Module 1 : L'accompagnement de l'utilisateur en situation d'apprentissage

## IV La professionnalisation par l'alternance

Compte -tenu du projet pédagogique de l'IFTS, la formation s'effectue dès la première année en alternance. Deux stages seront suivis par les étudiants ME, correspondant aux différents domaines de compétences DC1 DC2 DC3 et aux champs d'intervention du handicap ou des problématiques sociales.

L'alternance permet d'articuler, tout au long du cursus de 2 ans de formation, le lien entre apports théoriques et pratique professionnelle.

Conformément à l'arrêté du 20 juin 2007 il est demandé aux étudiants d'intervenir, au cours de leur formation, auprès de différentes populations et dans différents types de structures.

Ils doivent donc croiser trois paramètres :

- l'âge des usagers (enfant, adolescent, adulte),
- le type de difficultés rencontrées (handicap, difficulté sociale),
- le type d'institution (prise en charge résidentielle ou milieu ouvert).

Par ailleurs un des 2 stages devra s'effectuer obligatoirement sur des fonctions d'internat, ce qui implique que le stagiaire soit confronté à des situations éducatives en lien avec cet hébergement et la gestion du quotidien.

### A/ ORGANISATION DE L' ALTERNANCE

33 semaines de stages pratiques, 15 semaines en première année, 18 semaines en deuxième année.

27 semaines de regroupements à l'IFTS, réparties sur 21 mois.

L'harmonisation et la régulation sont assurées par différents moyens :

- **Des groupes de réflexion à partir de la pratique professionnelle** (1,30 h par regroupement dès le début des stages) : groupes en nombre limité, permettant un échange sur le vécu en stage, un suivi des difficultés éventuelles, et un approfondissement des motivations des étudiants, de leur façon de se positionner tant par rapport à l'enfant que par rapport aux différents partenaires (équipes de travail, parents, administrations, institutions).
- **Un module sur l'acquisition d'outils méthodologiques** (2 h à 3 h par regroupement) : petits groupes permettant un ajustement de la pratique professionnelle, une élaboration de projets plus personnalisés et d'assurer le suivi des situations professionnelles.

- **Suivis individualisés** (5 h par an à la fin de chaque période en lien avec l'évaluation des acquis relatifs à chaque domaine de compétence) principalement en 1<sup>ère</sup> année.

La première année comporte 15 semaines de regroupement, la deuxième 12 semaines.

Les regroupements de la première année auront lieu au même rythme que ceux de la filière éducateur spécialisé afin de rendre possible la transversalité. Quatre semaines de regroupements, au début de la formation, permettront de donner les premiers éléments de repérage sur le métier et les institutions et de choisir un premier lieu de stage pertinent. Les autres regroupements (d'une à deux semaines) alterneront avec les périodes de stage.

### **Organisation des stages sur les deux années.**

Le nombre de terrains potentiels de stage, auprès des personnes en difficultés ou en situation de handicap, est important dans la région Rhône-Alpes. Les étudiants sont acteurs de cette recherche, leurs choix étant validés par leur formateur référent (groupe AOM) selon la pertinence de leur projet, et après vérification de leurs acquis et des points à travailler ou à développer et des compétences à valider.

Une convention de stage et une convention de partenariat formalisent le lien entre le terrain, l'étudiant et le centre de formation. Un exemplaire type de chaque convention figure à la fin de ce chapitre. Figure aussi en annexe de cette partie la convention pédagogique.

### **En première année :**

\* Le premier stage de 15 semaines est principalement en lien avec le DC1, DC2 et DC4. Il pourra s'effectuer dans une structure accueillant du public en situation hébergement ou en externat (milieu ouvert).

Le référent professionnel sera un éducateur spécialisé ou un moniteur éducateur désigné par l'institution.

### **Objectif du stage :**

- Comprendre le travail réalisé par une équipe auprès d'un public.
- Participer à la mise en œuvre du projet éducatif.
- Instaurer une relation.
- Aider à la construction de l'identité et au développement des capacités.
- Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique.
- Participer à l'animation de la vie quotidienne.
- Concevoir, organiser et encadrer une activité de groupe.
- Observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations éducatives.

### **En deuxième année :**

\* Le deuxième stage (18 semaines) est principalement en lien avec le DC2, DC3 et DC4.

Les étudiants devront choisir un terrain de stage accueillant une autre catégorie de population afin de diversifier leurs expériences en terme de publics et modalités d'intervention et effectuer obligatoirement leur stage en situation d'hébergement si le stage 1 s'est révélé en externat ou en milieu ouvert.

Le référent professionnel sera nécessairement un éducateur spécialisé ou un moniteur éducateur.

### **Objectif du stage :**

- S'inscrire dans le travail réalisé par une équipe auprès d'un autre public.
- Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif.
- Observer, rendre compte, contribuer à l'évaluation des situations éducatives.
- Elaborer et transmettre de l'information.
- Comprendre le mode d'organisation de la structure.
- Participer aux réunions, identifier les différents acteurs.
- Prendre connaissances des écrits professionnels et être en capacité d'en rédiger.
- Rendre compte de sa pratique.

## **B / RELATIONS AVEC LES SITES DE STAGE**

Le travail en centre de formation ne prend tout son sens que lorsqu'il est relié de manière étroite avec les structures professionnelles.

Ainsi, nous avons privilégié l'alternance pendant toute la durée de la formation, en permettant aux étudiants de confronter les pratiques issues du terrain avec des apports théoriques, des temps de parole : GRAPP (Groupes de Réflexion Autour de la Pratique Professionnelle), groupes de suivis de stages, des rencontres individuelles avec un formateur...

Pour privilégier les échanges avec les professionnels, nous avons mis en place différents outils :

- Les réunions avec les référents professionnels et responsables de structures ; ces réunions ont lieu dès le début de chaque stage et permettent d'échanger sur des thèmes variés : l'accompagnement pédagogique, les travaux à rédiger par les étudiants, l'évolution du métier, l'actualisation de la formation en lien avec le terrain, l'organisation des épreuves de certification.

- Les visites de stage : deux visites sont prévues, l'une en première année lors du stage affilié au DC1 et la suivante lors du stage relié au DC3. Ces visites permettent de faire le point sur le vécu de stage de l'étudiant et de vérifier l'adéquation projet de formation et expérience pratique.
- La participation de professionnels au conseil pédagogique de la filière ME.
- La mise en place de réunions particulières, liées à l'actualité de la formation : réforme, nouveau diplôme d'Etat.
- L'organisation de soirées informations / débats, ouvertes à tous, sur des thèmes d'activité relatifs aux pratiques éducatives.

Les deux types de convention de stage, l'une pour les étudiants en voie directe et l'autre pour les personnes en situation d'emploi, sont présentées ci-dessous